



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-40-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°40.06.2020

OBJET : ACTION SOCIALE - Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Nouvelle composition.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Conformément aux textes législatifs et réglementaires applicables aux centres communaux d'action sociale et notamment l'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil municipal, le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS de notre commune.

Je vous propose de procéder par la même occasion à l'élection des conseillers municipaux devant siéger au sein de ce Conseil d'administration.

Ce conseil est composé à parité égale et au maximum de huit membres élus au sein de notre assemblée et de huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article L.123-6 du Code de la Famille et de l'Aide sociale. Le Maire en est Président de droit.

Il me semble raisonnable, dans le contexte démographique de Septèmes-les-Vallons, de vous proposer de fixer à huit les membres élus, et donc à huit les membres nommés par le Maire.

Conformément à l'article R.123-8 du code précité, je vous précise que les membres élus en son sein par le Conseil municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Les listes incomplètes auront la faculté de se présenter.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code de l'Action Sociale et des Familles
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sera composé de seize membres.

PROCEDE à la désignation des huit membres du Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Suite aux opérations électorales, les résultats suivants ont été constatés :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 33

Nombre de voix obtenues :

- Liste « Ensemble pour Septèmes » : 30 voix

- Liste « Construisons Septèmes autrement » : 3 voix

Quotient électoral : $33 / 8 = 4,125$

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Ensemble pour Septèmes » obtient 7 sièges, la liste « Construisons Septèmes autrement » obtient 1 siège.

Conformément aux résultats des opérations électorales auxquelles il vient d'être procédé, le Conseil municipal de la ville de Septèmes-les-Vallons proclame élu(e)s, outre le Maire Président de droit, les délégué(e)s suivant(e)s au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Christine ARNAUDO
- Louisa HAMMOUCHE
- Hocine BEN-SAÏD
- Marie-Catherine BIANCO
- Hélène FERRANDI
- Anne OLIVERO
- Gaëlle LECOQ
- Martine CARMONA-FORNERONE

Le Maire

André MOLINO

